

/ RM
MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

MUSÉES
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4 ;

Selon l'expédition d'un arrêté
du 27 Août 1943 pris par appli-
cation de la loi n° 321 du 28
Juillet 1943

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire
des sites dont la conservation
présente un intérêt général le
bâmeau de ST. PIERRE DES TRIPIERS
commune de ST. PIERRE DES TRIPIERS
(LOZÈRE).

Parcelles cadastrales visées :
238.242.245 à 261 et 270, Sec-
tion E de la commune de
Saint-Pierre des Tripiers.

Propriétaires :

ARRAGON Etienne et ses
Fils de Arnal.. 245p. 246p. 247p.
260p. 261p. E

ARRAGON Martin à St.

Germain des FOSSÉS
(Allier)..... 245p. 246p. 247p.

260p. 261p. E

238.242.245

149-646-1-4812-43

149-646-1-4812-43

Commune de St.Pierre des
Tripiers 249.250.251.252.253.
254.255.256.257.258.
259.

POUGET Camille St.Pierre
des Tripiers 240.241.242.243. E

PRATLONG(Veuve) à St.Pierre
des Tripiers 245p.246p.247p. E
260p.261p.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du dépar-
tement pour les archives de la préfecture, au Maire
de la commune de St.Pierre des Tripier
et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Paris, le 2 FEV. 1844

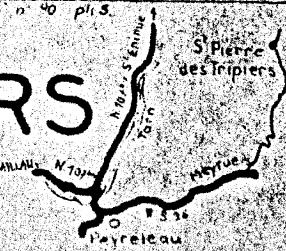
194

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général des Beaux-

Hauterive

Ministère du Travail n° 40 pl. 5

LOZERE
ST PIERRE DES TRIPIERS
CANTON MEYRUEIS
ARRONDISSEMENT FLORAC



LE HAMEAU DE ST PIERRE DES TRIPIERS



échelle 1/2000

extrait du plan cadastral
section E

partie inscrite

Article premier.- Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le hameau de ST. PIERRE DES TRIPIERS commune de ST. PIERRE DES TRIPIERS (LOZERE).
Parcelles cadastrales visées : 238, 242, 245 à 261 et 270, Section E de la commune de Saint-Pierre des Tripiers.

(arrêté du 2 février 1944)

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)

Saint-Pierre-des-Tripiers.—

- Hameau de Saint-Pierre-des-Tripiers (parcelles n°s 238, 242, 245 à 261, 270, section E du cadastre) [S. Ins.: 2 février 1944].